Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260605-2026_07_01-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint - Mme Isabelle LECORVAISIER.

Quorum : 17

Pouvoirs : M. Éric BRANDILY à M. Patrice GAUTIER,
Mme Isabelle LECORVAISIER à M. Michel LEFEUVRE.

Secrétaire de séance : M. Loïc MAUFRAIS a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 28 mai 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 29 mai 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 5 juin 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 30 avril 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-07-01

Objet : Élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs

Vu la loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs apportant des modifications tant à l'élection des sénateurs qu'à l'élection des délégués des conseils municipaux ;

Vu le Code Électoral et notamment ses articles L280 à L293 et R130-1 à R148 ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR : INTP2611651C du Ministre de l'Intérieur en date du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2026 fixant pour chaque commune le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ;

Considérant que le nombre de délégués à élire est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal résultant du dernier renouvellement général, soit pour la commune d'Évran (19 conseillers municipaux) :
- 5 délégués,
- 3 suppléants ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et leurs suppléants sont élus **au scrutin secret simultanément** par les conseillers municipaux sur une même **liste paritaire** suivant le principe de la **représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne**, sans panachage ni vote préférentiel. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les cinq premiers élus étant délégués et les trois suivants suppléants ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260605-2026_07_01-DE

Élection des suppléants :

Quotient électoral : 18 suffrages exprimés / 3 sièges : 6

La liste « Jacques BERNARD » a obtenu : 18 voix / 6 *(quotient électoral)* = 3 sièges de suppléants.

Mme Jessica MARCET, M. Lawrence BARBIER et Mme Isabelle LECORVAISIER sont élus suppléants.

Fait à Evran, le 5 juin 2026

Loïc MAUFRAIS,
Secrétaire de séance

Patrice GAUTIER,
Maire